

Didier Peyrat

Magistrat

Militer aussi contre l'insécurité civile

Face au parti pris de dénoncer la diabolisation des jeunes des banlieues et de porter un regard critique sur la médiatisation de l'insécurité, cet article prend celui de reconnaître la place prise par les agressions et les dégradations dans les quartiers et de rendre compte des inquiétudes et des demandes de sécurité que les habitants expriment.

Il n'y a pas que des peurs à l'encontre des banlieues. Il y a aussi des inquiétudes à l'intérieur des banlieues. Les habitants des quartiers expriment des préoccupations fortes face aux agressions, aux vols et aux dégradations. Toute personne accomplissant une activité quelconque dans un ensemble d'habitat social, que ce soit un médecin, un postier, un professeur, un gardien d'immeuble, un éducateur, un commerçant, un militant politique ou un bénévole d'association est aujourd'hui confrontée à l'insécurité : qu'elle la subisse, qu'elle y assiste ou qu'on lui en parle constamment, la voici désormais contrainte de se situer par rapport à elle. Il y a trente ans, ce n'était pas le cas. Quelque chose a changé. Deuxième observation : la mutation du profil socio-politique des personnes qui expriment une demande de sécurité. Des études soulignent que la préoccupation sécuritaire, longtemps apanage d'individus portés à la xénophobie et à la punitivité, se détache de ce noyau dur pour mordre sur des catégories aux références différentes : la demande de sécurité se rajeunit, se « gauchise » et s'autonomise par rapport à une classique demande d'ordre¹. Ces changements correspondent-ils pour l'essentiel à une évolution des représentations – médias et pouvoir jouant un rôle prépondérant dans le plaquage d'inquiétudes largement artificielles – ou renvoient-ils *dans une certaine mesure* à la place plus importante occupée par la délinquance dans la société depuis une trentaine d'années ? Je soutiens plutôt la seconde thèse, et voudrais m'en expliquer ici.

Le débat sur l'insécurité n'est pas qu'un « leurre »

En dépit de l'activisme de Nicolas Sarkozy et des efforts de Dominique de Villepin pour certifier que la délinquance baisse en France, nous sommes tou-

jours dans une dynamique forte des violences interpersonnelles. En 2003, 325 697 violences sérieuses² contre les personnes ont été enregistrées (soit +7,30 % par rapport à 2002). Dix années auparavant 175 374 violences de ce type étaient comptabilisées. Quant aux vols (et recels), ils demeurent aux niveaux élevés atteints depuis le milieu des années quatre-vingt. En 1980, 1624 547 vols et recels étaient enregistrés. En 2003, 2 380 770. À cela s'ajoutent des actes qui font en quelque sorte la jonction entre les atteintes aux biens et les atteintes aux personnes : les vols accompagnés de violence. Ici aussi les tendances d'évolution, du moins sur un laps de temps significatif, sont claires. On passe de 51520 vols avec violence (sans arme à feu) enregistrés en 1990 à 117 902 en 2003, soit une augmentation de 125 %.

À quoi renvoient ces chiffres ? On a soutenu que ces augmentations dans les comptages officiels n'étaient qu'un subterfuge : « Les chiffres mesurent davantage l'activité de la police et de la justice que les évolutions réelles de la délinquance, de la violence ou de l'insécurité » affirme Pierre Tevanian³. Le malheur est que cette affirmation repose sur une méconnaissance des modalités d'enregistrement des délits. En effet, la majorité des infractions n'est pas comptabilisée à la suite d'une activité volontariste des services de l'État mais portée à leur connaissance par des personnes s'estimant victimes. Plus de deux millions de vols sont comptés à l'année par la police et la gendarmerie. Le schéma habituel de leur enregistrement n'est pas celui-ci : une patrouille surprend un voleur en action. Mais plutôt celui-là : une victime, après avoir constaté qu'il lui manque quelque chose, s'en va prévenir un système qui ne s'était aperçu de rien. Dans le premier cas de figure, on peut alléguer que ce qui est compté c'est le choix de faire une ronde ici, à ce moment-là, autant que le vol lui-même ; mais dans le second, on ne le peut pas. Lorsqu'il compte ce genre de délits, le système pénal réagit à des sollicitations externes. Les variations annuelles de la statistique sont peu significatives. Il est manipulateur – comme le font tous les gouvernements sans exception depuis vingt ans – de « communiquer » tous les mois de janvier des chiffres faisant apparaître des pourcentages globaux qui ne signifient pas grand-chose. En revanche, affirmer qu'une augmentation *durable* des infractions enregistrées n'indique rien quant à la croissance effective de la délinquance, c'est suggérer que les démarches de centaines de milliers de plaignants pourraient, année après année, être l'effet d'une hallucination collective : des cohortes de victimes qui n'en sont pas remplissent d'inconfortables salles d'attente pour se plaindre de faits imaginaires ! Autant dire que fonctionne une idiotie de masse et que nous sommes *déjà* dans un régime de domination totale...

La situation est un peu différente. Si en l'espace de dix ans *deux fois* plus de vols avec violence sont enregistrés, c'est que des personnes plus nombreuses

les ont signalés : elles ne se précipitent pas dans les commissariats après avoir parcouru la rubrique des faits divers du *Parisien* ou sous l'influence terrorisante de PPDA, mais après les avoir subis. Le *taux d'élucidation* (la capacité à identifier, puis interpellé les auteurs de ces vols) dépend des moyens dont dispose le système de police. Mais le *taux de criminalité* (le rapport entre le nombre de délits constatés et une population donnée) dépend fondamentalement de signalements qui n'obéissent pas aux injonctions de l'appareil d'État. De même que les courbes officielles du chômage ne sont pas juste la trace de l'activité des agents de l'ANPE, les statistiques de la criminalité renvoient à autre chose qu'à l'activisme policier.

Délinquance juvénile : rien à signaler, vraiment ?

Il est vrai qu'on peut faire dire ce qu'on veut aux chiffres. Mais, en écartant les chiffres avec désinvolture, c'est-à-dire sans examen des renseignements qu'ils contiennent, on se libère de toute vérification empirique et on se donne la possibilité de dire n'importe quoi.

Observons comment une partie des intellectuels de gauche se sont positionnés lorsque le problème de la délinquance des mineurs a éclaté dans le débat public. Tout en concédant (pas toujours) que les problèmes posés par la délinquance juvénile étaient réels, on insistait sur leur ancienneté comme pour les relativiser. La délinquance juvénile moderne n'était pour l'essentiel que la reproduction de la délinquance des « apaches » du XIX^e ou celle des « blousons noirs » des années soixante. La société ne faisait qu'exprimer sa plus grande sensibilité aux délits commis par les jeunes. Laurent Mucchielli affirmait : « *La prétendue explosion de la délinquance des mineurs depuis 1993-1994 correspond non pas à un changement dans les mœurs mais à un durcissement de la répression face à des mœurs plus anciennes*⁴. » Au fond, la situation n'évoluait pas, c'est juste le discours tenu sur elle qui changeait. On en venait parfois, comme Emmanuel Todd⁵, à mettre l'augmentation des préoccupations sécuritaires sur le compte de la démographie : la population vieillissant, elle serait plus craintive.

Or la société française est *vraiment* confrontée depuis deux ou trois décennies à une délinquance juvénile originale, aussi bien dans sa texture, dans ses volumes que dans ses motifs. Et par « société », il ne faut pas entendre seulement les appareils administratifs et les institutions : cela inclut des acteurs du changement social, des bénévoles d'associations, des syndiqués, des membres de partis de gauche et d'extrême gauche. Quand on a récusé la notion d'une « *explosion* », expression journalistique sensationnaliste et manifestement inadéquate, on n'a encore rien dit de l'existence ou pas d'une certaine croissance de la délinquance juvénile. Au-delà des imperfections bien réelles de

l'outil statistique, il aurait mieux valu s'efforcer de prendre en considération les points d'accroche des chiffres avec la réalité. Car il en va de la délinquance juvénile comme des autres formes de délinquance : c'est principalement à l'occasion de procédures concernant des vols et des violences que des mineurs sont interpellés. En 2003, sur les 179 762 infractions recensées mettant en cause des mineurs, 85 165 étaient des vols et recels (dont 17 217 vols à l'étalage), 29 874 des atteintes aux personnes (dont 3 578 viols et agressions sexuelles), et 24 180 des dégradations. Les ILS (infractions à la législation sur les stupéfiants), avec 21 163 faits, et les outrages ou violences à dépositaires de l'autorité, avec 4 767 faits, ne représentaient que 15 % du total des mises en cause de mineurs. Celles-ci résultent donc, massivement, de délits constatés *a posteriori*, par suite de signalements opérés par les victimes, et fort secondairement de contrôles *a priori* effectués par l'État. Par conséquent, lorsque la statistique indique une hausse du nombre de mineurs dans le total des personnes mises en cause (part évoluant de 13 % en 1993 à 18 % en 2003), elle ne se borne pas à consigner un changement dans les doctrines d'emploi des forces de l'ordre (le ciblage d'une génération), elle transcrit une croissance de la délinquance commise, non par « la » jeunesse mais par une petite partie de celle-ci, souvent au détriment d'autres jeunes, rencontrés dans les espaces communs (collèges et lycées, stades, transports collectifs, rues, etc.). Ainsi, ce sont principalement des jeunes qui sont confrontés à la violence dans les lieux publics. D'où ce phénomène, difficile à saisir si on aborde l'insécurité en terme de « *fracture générationnelle* » : le rajeunissement des préoccupations sécuritaires. L'élément nouveau, ce ne sont pas les inquiétudes des personnes âgées : c'est la montée de la demande de sécurité dans des fractions substantielles de la jeunesse.

Il était nécessaire de « *déconstruire le discours sécuritaire* », mais était-il indispensable de « *déconstruire* » la délinquance juvénile elle-même ?

Les statistiques ne sont-elles qu'un produit politique ?

D'où vient le problème ? Lorsqu'on affirme que « *les statistiques sont donc avant tout l'indicateur d'un choix politique*⁶ », il est tentant de céder aux facilités d'une « contre-politisation » aussi problématique que la logique qu'elle dénonce.

Quelques illustrations. Sylvie Tissot et Pierre Tevanian, dans un ouvrage⁷ largement consacré à réfuter le discours catastrophiste affirmaient, pour relativiser la portée des statistiques officielles : « On peut remarquer aussi que 1998 est la première année où a été appliquée la nouvelle procédure judiciaire de comparution immédiate, en temps réel. L'augmentation (de la délinquance, DP) peut donc s'expliquer aussi par une inscription plus rapide des infractions dans

les statistiques, sans qu'il y ait nécessairement eu recrudescence des faits. » Au-delà d'une erreur de date⁸, les auteurs font ici une confusion entre deux recueils statistiques. Les données judiciaires comptabilisent des condamnations. Les statistiques policières, elles, enregistrent des infractions constatées, indépendamment de l'interpellation de leurs auteurs (elles comptabilisent aussi les infractions non élucidées), et totalement indépendamment de la cadence des condamnations. La mise en place de procédures judiciaires accélérées ne peut donc avoir aucun effet sur le rythme d'inscription *des infractions* dans la statistique policière, lequel dépend principalement du rythme des plaintes. Or ce sont ces statistiques-là qui indiquent une croissance des infractions, et non les données judiciaires⁹. Il faudra trouver mieux pour contrer le discours sécuritaire.

Autre exemple de frivolité à l'égard des données disponibles. Pierre Tevanian assure que « les infractions liées à l'usage, à la cession ou au trafic de stupéfiants sont [...] les infractions qui font le plus gonfler les chiffres de la délinquance¹⁰ ». De 1990 à 2003, on est bien passé de 56 522 ILS constatées à 125 479, soit 115 % d'augmentation... Mais les violences entre personnes sont passées, elles, de 116 824 à 325 697, soit une augmentation de 178 % (compte non tenu des violences contraventionnelles), et les vols avec violence eux, ont plus que doublé. Il est donc inexact d'affirmer que les ILS font « *le plus gonfler les chiffres de la délinquance* ». En guerroyant de façon simpliste contre « le discours sécuritaire », on finit par chercher querelle à la réalité. Combien de temps peut « tenir » cette sorte de réfutation et, surtout, auprès de qui ? Observons que de leur côté les idéologues ultra sécuritaires ont insisté sur l'augmentation des outrages et des rébellions, pour démontrer que la police était désarmée en face des « voyous ». Pendant ce temps, que disait la statistique ? Qu'en 2003, 49 141 outrages et violences à dépositaires de l'autorité publique (majeurs et mineurs additionnés) étaient comptabilisées, soit 1,25 % de la criminalité enregistrée !

Il fallait suggérer que l'État était attaqué et que le combat anti-institutionnel constituait le nouveau cœur nucléaire de la délinquance. Ce qui est faux : les atteintes aux biens individuels et les violences interpersonnelles constituent les trois quarts de la délinquance enregistrée en France.

Ni « explosion », ni « fantôme », la délinquance existe

La criminalité française n'est nullement une apocalypse. Elle est loin d'atteindre les niveaux et l'intensité repérables au Brésil, en Russie ou aux États-Unis. Même les comparaisons disponibles à l'intérieur de l'Union européenne ne font pas de la France un pays parmi les plus insécures d'Europe. Mais contester « le discours apocalyptique » sur l'insécurité est une chose. C'en est une autre de

nier que s'est produite, ces trente dernières années, une extension ainsi qu'une *brutalisation* de la délinquance en France et que ceci a contribué à la formation de l'opinion publique sur ce sujet.

En mettant en exergue le « *sentiment* » d'insécurité (notion confectionnée à l'occasion du rapport Peyrefitte de 1978), on a glissé vers une notion subjectiviste de la délinquance. Elle devenait un « récit », une « construction » démunie de matérialité. Avec une telle approche relativiste, qui finit par noyer la délinquance dans les discours tenus sur elle, par confondre les mots et les choses, la question de savoir si, sur une période significative, la criminalité baisse ou augmente, dans quelles proportions, concernant quels délits, devient évidemment tout à fait secondaire. Ce qui importe, c'est de débusquer une « *constellation discursive*¹¹ », pour lui opposer une autre *lecture*, au risque d'éliminer toute référence extérieure au débat...

Or, l'insécurité existe, et elle constitue toujours une difficulté sérieuse, à laquelle la gauche gouvernementale sera à nouveau confrontée. Mais il n'y a pas que d'éventuels futurs ministres qui sont concernés. En même temps que des services publics, la gauche militante s'est déjà fait expulser de certains quartiers d'habitat social par la délinquance endémique, laissant des centaines de milliers d'habitants gérer comme ils le pouvaient une situation qui aggravait la pénibilité de leurs conditions d'existence. Dans quelques quartiers, ils furent abandonnés à une confrontation déprimante avec de véritables gangs (autre phénomène, qui ne résume évidemment pas la délinquance à lui seul, mais qui existe aussi, et qu'on esquive si l'on proteste à chaque fois qu'il est seulement évoqué).

Mais il n'est pas seulement utile de prendre une mesure, forcément abstraite, de l'insécurité civile, il faut accepter d'aller au cœur du problème que crée *la délinquance en action*.

Des lésions à la socialité qui ne peuvent être éludées

Notamment, il est indispensable d'étudier ses impacts sur les victimes, et à travers elles, sur la civilité¹².

Si l'on met de côté certains illégalismes quantitativement marginaux (les atteintes à la chose publique, ou encore ces infractions que certains criminologues nomment « *délits artificiels* »), que voit-on ? Que les délits les plus fréquents comportent une lésion infligée à une personne. Le dommage peut évidemment varier, mais il est là. Il ne se réduit pas à un préjudice matériel, économique ou physique : il y a des atteintes à la dignité qui ne sont pas quantifiables mais qui n'en sont pas moins réelles. Plein de gens sont déshonorés par les agressions subies, dans les rames de métro ou ailleurs. Voici une scène qui se produit *plusieurs dizaines de fois par jour, depuis des années*¹³, dans les transports en commun d'Île de France : un groupe repère un jeune dans un wagon, vient

s'asseoir auprès de lui, commence par lui demander une cigarette, puis exige son téléphone portable ou son baladeur. La victime cède (sinon, en général elle prend des coups) et se fait ainsi dépouiller, sans violence physique. Faut-il pour autant en déduire que l'événement est anodin, qu'il ne laisse pas de trace, en sous-entendant qu'il serait convenable de ne pas en parler ? Il est étonnant de voir des sociologues s'inspirant de Bourdieu oublier d'un seul coup que la « *violence symbolique* », ça existe, pour éluder les détériorations au lien civil occasionnées par ce qu'ils appellent « *la petite délinquance de rue* »...

Le problème, d'ailleurs, ne se pose pas qu'à propos des violences, il se pose aussi à propos des vols les plus ordinaires. Lisons les enquêtes de victimation (qui constituent un mode de connaissance indispensable de l'insécurité, à croiser avec les statistiques). Rien qu'en Île de France, en trois ans (2000, 2001, 2002), 390 000 ménages auraient été victimes d'un cambriolage ou d'une tentative de cambriolage, soit 8,59 % des ménages franciliens¹⁴. Un « ménage », en général, c'est plusieurs personnes. Est-ce que cela ne fait pas beaucoup de monde ? Encore les cambriolages ne constituent qu'une infime partie des vols signalés. Ces événements, ces atteintes à l'intimité de la vie privée, ces transferts sauvages de propriété sont-ils si anodins qu'ils ne méritent qu'esquives, euphémisations ou silence complet ?

Trop d'approches annulent les séquences concrètes de la délinquance en acte. Dans le même mouvement où elles s'efforcent de prendre le contre pied des représentations démagogiques (en se polarisant à l'excès sur les médias les plus sensationnalistes), elles éprouvent le besoin de *déréaliser* toutes sortes de brutalités. Mais ces approches désincarnées empêchent aussi d'apercevoir que la socialité primaire est, au plan existentiel, la première victime de l'insécurité, le « trouble à l'ordre public » venant bien après.

Or c'est parce qu'elle lèse la sociabilité qu'il est légitime, au nom des valeurs de gauche (solidarité, égalité, liberté), d'agir contre la délinquance en tant que telle. Il y a, bien sûr, des délits plus ou moins graves. Et puis des inconduites qui ne sont pas des délits. Si vous passez devant une file d'attente à un guichet, vous ne commettez aucune infraction. Ça mérite une protestation, pas une punition. Il est absurde, comme la droite a tenté de le faire, d'opter pour la « *qualification pénale des incivilités* ». Encore faudrait-il encore prendre en compte ceci : il n'y a quasiment pas de délits sans irrespect à l'égard d'une victime. Le délinquant franchit le rayon laser de l'interdiction légale. Cela fait une différence avec la simple incivilité. Avant cela, néanmoins, il déchire autre chose : le respect d'autrui. Cela fait un point commun, non seulement à la majorité des délits mais aussi aux incivilités.

Il n'est pas question de nier la diversité interne à l'insécurité. Une incivilité n'est pas un vol. Un vol n'est pas une violence. Un homicide est encore autre

choses. Mais l'opération doit-elle aller jusqu'à faire éclater l'insécurité, en une myriade d'événements sans rapport aucun les uns avec les autres ?

Les nouveaux malaises de la coexistence individuelle

Qu'on la prenne par l'amont (les causes), par l'aval (les conséquences) ou par le milieu (le déroulement concret des délits), l'insécurité contemporaine se présente comme signe d'un ébranlement majeur de la sociabilité. Dans les sociétés urbaines, mondialisées, hypercompliquées, les individus désaffiliés et agglutinés ont plus de mal qu'avant à régler leur relation à l'autre. On comprend mieux alors que la croissance du crime, au sens classique, paraisse comme enveloppée dans une montée des incivilités, du cynisme, de la désinvolture à l'égard d'autrui. L'inégalité envenime la crise de la relation interindividuelle, elle ne la fabrique pas. Il y a une *pénurie de civilité* qui a sa dynamique propre, qui résiste, parfois, à la diminution de certaines inégalités. La matrice de l'insécurité, ce ne sont pas seulement des écarts de revenus ou de destins entre groupes sociaux : ce sont des individus qui s'écartent les uns des autres, qui perdent de vue leurs dépendances mutuelles, qui se nient. Certains en tombent malades. Quelques-uns en profitent pour s'installer dans la toute-puissance, bousculer, cogner, prendre à autrui.

Aussi ne suffira-t-il pas d'opérer un « *recadrage sur l'insécurité sociale* » qui a toutes les apparences d'une tentative d'évitement. L'insécurité civile n'est pas qu'une annexe de l'insécurité sociale. Refaire société réclamera un effort spécifique. Une perturbation affecte la qualité de la relation des gens entre eux. Il s'agit, au moins autant que d'individus s'écartant d'un système normatif, d'individus « déviant » les uns par rapport aux autres. C'est pourquoi il ne suffira pas de multiplier les dispositifs de répression et de surveillance : la question est ce qui se passe quand les gens sont *entre eux*, en l'absence de contrôle ou de chef. Comment font les gens pour se « garder » quand il n'y a pas de gardien ?

La droite cherche toujours à faire obéir et à faire craindre. En permanence, elle couple sécurité et maintien de l'ordre. À gauche règne un grand désarroi. Il y a une tendance à minimiser (« *allons, ça n'est pas grave !* ») voire à avaliser (« *les mœurs évoluent, il faut faire avec* »). Une autre préconise de regarder ailleurs (« *Il n'y a pas que la délinquance dans la vie, parlons d'autre chose !* »). Il faut observer l'émergence d'une tendance qui consiste à prendre au sérieux le problème, à admettre qu'il soit traité, mais à dire que sur ce plan il n'y a pas lieu à différence avec la droite : *grosso modo*, la gauche n'a rien de particulier à dire sur un sujet pareil. Le clivage droite/gauche s'organise autour des politiques sociales, mais lorsqu'il s'agit d'insécurité, on peut s'entendre, et reprendre *tels quels* des morceaux de politique de droite¹⁵...

Cependant, vieille gauche angélique et nouvelle gauche sécuritaire se rejoignent sur l'idée que la gauche n'aurait pas besoin d'élaborer une pensée

propre de la sécurité qui réponde de façon spécifique à la délinquance. La synonymie établie entre les notions d'ordre et de sécurité peut fonder des approches aussi divergentes que l'opposition à toute politique de sécurité ou le ralliement au sécuritarisme. Pourtant, c'est cet amalgame Ordre/Sécurité qui devrait être interrogé.

Le mouvement social peut-il être indifférent au besoin de sécurité ?

Dans son dernier livre, Loïc Wacquant admet qu'on ne peut « nier la réalité de la criminalité, ni la nécessité de lui donner une réponse ou plutôt des réponses, y compris pénales », ce qui est assez rare sous sa plume et pourrait lui valoir d'être débordé sur sa gauche par des abolitionnistes conséquents. « La criminalité est, dans toutes les sociétés, un problème trop sérieux pour être laissé aux faux experts et aux vrais idéologues, et pis encore aux policiers et aux politiciens¹⁶ [...] ». Fort bien. Mais à qui confier, alors, le traitement de cette criminalité ? Wacquant ne peut envisager de participation citoyenne aux politiques de sécurité : si les masses sont affectées d'une « panique psychologique¹⁷ », c'est un devoir, au contraire, de tenir ces meutes d'affolés à l'écart des dispositifs de sécurité. La « science sociale » doit s'opposer au « nouveau sens commun pénal ». Résultat : une absence de propositions pratiques de lutte contre la criminalité existante, sauf par l'action sur ses causes sociales, elle-même subordonnée à un renversement complet des logiques socio-économiques du monde actuel.

Mais si la criminalité est un problème « sérieux », si elle fait impact sur les rapports sociaux, qui exactement peut se permettre d'attendre que « la construction d'un État social européen digne de ce nom » fasse dépérir la délinquance ? Les groupes sociaux protégés de ces dégâts par la position qu'ils occupent dans l'espace social, certainement. Mais les autres ? Si l'on admet que le prolétariat est une catégorie sociale vulnérable à la délinquance, il est indispensable d'apporter des réponses immédiates aux dégâts de l'insécurité, donc d'imaginer des réformes praticables.

Le levier d'une transformation des institutions de sécurité, ce serait leur ouverture et leur contrôle par les citoyens. Cela suppose de grands changements certes, mais également la rupture avec un scientisme élitiste qui, à force de prendre de haut les gens ordinaires, disqualifie leur *compétence à la civilité*, et sert de couverture à l'une des pratiques favorites de l'État séparé : le refoulement des citoyens.

Cependant, une réforme des institutions de sécurité n'a de sens qu'indexée à un travail plus profond.

Il s'agit de créer les conditions de possibilité d'un *art de vivre ensemble entre différents* solidement accroché aux fondamentaux de la vie en commun. Le

Mateo Alaluf

Sociologue, Université libre de Bruxelles

Le socialisme libéral
en quête de généalogie

besoin de sûreté fait partie de ces invariants anthropologiques, et la gauche ne peut le méconnaître. Simplement, elle doit y apporter ses propres réponses. Faute de quoi, elle laisse le terrain libre à une contre-révolution intolérante, qui n'a pas encore eu lieu en France.

Non, les banlieues ne sont pas, en vrac, des « lieux féroces », comme on l'a soutenu¹⁸. Mais les actes féroces, ça existe. Il ne faut pas esquiver la férocité : il faut militer contre.

- 1 Cf. « Les préoccupations sécuritaires : une mutation ? » Philippe Robert, Marie-Lys Pottier, *Revue Française de sociologie*, 2004.
- 2 Source : *Aspects de la criminalité et de la délinquance en France en 2003*, ministère de l'Intérieur, La Documentation Française, juillet 2004. Le chiffre exclut les violences légères (entraînant une incapacité totale de travail de moins de huit jours ou sans ITT) lesquelles ne font pas l'objet d'une recension nationale.
- 3 Cf. *Le Ministère de la peur*, p. 20, L'Esprit frappeur, 2003.
- 4 Cf. *Violences et insécurité, Fantômes et réalités dans le débat français*, p. 83, La Découverte, avril 2001.
- 5 « Sur le thème de l'insécurité, j'ai des doutes [...] Cette société plus âgée, plus paisible, supporte moins qu'il y a dix ans des niveaux de délinquance qui ne sont pas vraiment différents. Derrière ce sentiment d'insécurité, on retrouve donc une fracture générationnelle, une société de plus en plus inégalitaire entre générations. » Emmanuel Todd, *Le Monde*, 10 mars 2002.
- 6 *Le Ministère de la peur*, p. 25, *op. cit.*
- 7 Cf., *Stop quelle violence ?*, p. 16. L'Esprit frappeur, 2001.
- 8 1998 n'est pas la première année d'application de la procédure de comparution immédiate qui fut instaurée en juin 1983. En 1993, 10,2 % des décisions correctionnelles étaient déjà rendues à la suite de procédures de comparutions immédiates.
- 9 En 1993 les tribunaux correctionnels rendaient 418 924 décisions. En 2003, ces mêmes tribunaux rendaient 399 737 décisions, dont... 10,1 % à la suite de comparutions immédiates.
- Source : « Les chiffres-clés de la Justice », ministère de la Justice, octobre 1995 et octobre 2004.
- 10 *Le Ministère de la peur*, *op. cit.* p. 23.
- 11 L'expression est employée par Loïc Wacquant dans son livre *Les Prisons de la misère*, p. 10, Raison d'Agir, 1999.
- 12 J'emploie le mot de « civilité » au sens que lui prête Marcel Mauss dans la conclusion de son *Essai sur le don* (1923-1924) : « respect mutuel et générosité réciproque ». Cf. *Sociologie et Anthropologie*, PUF Quadrige, édition novembre 2001.
- 13 Dans le département du Val d'Oise 4 416 vols avec violence, dans lesquels se rangent ce genre d'agressions, ont été recensés en 2004.
- 14 Cf. « Victimation et sentiment d'insécurité en Île de France », deuxième enquête 2003, IAURIF, région Île de France, février 2004.
- 15 C'est ainsi qu'une majorité de députés socialistes à l'assemblée a décidé, en 2001, de punir de six mois d'emprisonnement les fraudeurs récidivistes dans les transports publics !
- 16 Cf., *Punir les pauvres*, p. 306 et 307. Agone, 2004.
- 17 Cf. « Des contes sécuritaires venus d'Amérique », *Manières de voir* n° 71, octobre-novembre 2003.
- 18 Alain Finkielkraut, *Au nom de l'autre*, Gallimard, 2003.

En cherchant à légitimer le social-libéralisme par la reconstitution d'une généalogie intellectuelle, Monique Canto-Sperber redécouvre le « socialisme éthique » d'Henri de Man. Elle occulte en revanche la logique qui a rendu ce « socialisme » compatible avec les dérives autoritaires. Le précédent n'est pourtant pas sans intérêt pour éclairer la crise idéologique actuelle du socialisme réformiste.

L'ambition du socialisme libéral serait, selon Monique Canto-Sperber, « d'articuler les idéaux du socialisme aux idéaux du libéralisme¹ ». À l'opposé du socialisme autoritaire qu'il combat, « le socialisme libéral appartiendrait, selon elle, de plein droit à la tradition de la gauche antitotalitaire ». Les socialistes libéraux critiquent la propriété sociale, l'organisation étatique de l'économie et reconnaissent la nécessité d'une économie de marché » (p. 9). Lorsque cependant Monique Canto-Sperber réserve dans son *Encyclopédie* à Henri de Man une place de choix parmi les pères fondateurs du socialisme libéral, on ne peut que demeurer perplexe. En effet, pour les initiés qui connaissent son itinéraire politique et son œuvre, le nom de de Man reste associé à la collaboration et à un socialisme autoritaire, étatiste et nationaliste aux antipodes du libéralisme². En raison même de sa trajectoire politique, du marxisme orthodoxe et du socialisme radical de ses débuts, au socialisme nationaliste et autoritaire, jusqu'à son ralliement à « l'ordre nouveau » sous l'Occupation, Henri de Man a exercé une sorte de fascination en Belgique. Jusqu'ici, en raison de son passé, un grand silence avait cependant entouré sa pensée comme son action politique. L'itinéraire politique et intellectuel d'Henri de Man d'une part, et la définition même du socialisme libéral d'autre part, suffisent à montrer l'abîme qui les sépare. Pourtant, cette apparente incompatibilité radicale entre les versions autoritaires et libérales du socialisme, devrait cacher des ressemblances sans quoi la filiation entre le socialisme autoritaire et cette nouvelle version du libéralisme à prétention généreuse, resterait incompréhensible. Cette ressemblance, apparemment improbable, permettrait alors de mieux comprendre les contenus réels de cet étrange mélange de socialisme et de libéralisme, qui traverse aujourd'hui, à des degrés divers, les partis socialistes européens.